



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 02 avril 2026

Date de convocation

27 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Date d'affichage

27 MARS 2026

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire - Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Céline PLATEEL-THUIN, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Edwige PAYE-BEN YASMINA, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Jérôme LEMAN, Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, Marie-Christine MINCHILLI, Laurent JEANNAS, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Était absent excusé :

Thomas JORIEUX, adjoint au Maire, avait donné procuration à Eric LANTOINE, conseiller délégué.

Présents.....32
Votants.....33

N° DEL-26-15

Objet

Secrétaire de séance : Isabelle DUPONT

Approbation de
deux conventions
avec le
Département du
Nord relatives à
des aménagements
sur la RD 73, rue
Jean Jaurès -
Autorisation de
signer

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 avril 2026

La commune de Marly est appelée à approuver deux conventions établies avec le Département du Nord dans le cadre d'aménagements situés sur la RD 73, dite « rue Jean Jaurès », sur le territoire communal.

La première convention, n° CONV 24 RD 73 MARLY PLAT 115, concerne la réalisation de deux plateaux ralentisseurs et leur entretien ultérieur sur la RD 73. Elle encadre les modalités techniques, administratives et financières de cette opération, ainsi que les obligations futures de la commune en matière d'exploitation, d'entretien, de signalisation et de responsabilité.

La deuxième convention n° CONV 25 RD 73 MARLY TROT 092 concerne la création de trottoirs et leur entretien ultérieur sur la RD 73. Le montant estimatif des travaux est de 1 600 000 € HT.

Ces deux conventions ont pour objet de sécuriser le cadre juridique, technique et financier des interventions sur le domaine public routier départemental. Elles fixent également les conditions d'entretien, d'exploitation et de responsabilité applicables après réalisation des ouvrages. Leur durée est fixée à vingt-quatre mois à compter de leur notification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu les projets de conventions annexés à la présente délibération, à savoir :

- la convention n° CONV 24 RD 73 MARLY PLAT 115 relative à la réalisation de deux plateaux ralentisseurs et à leur entretien ultérieur,
- la convention n° CONV 25 RD 73 MARLY TROT 092 relative à la création de trottoirs et leur entretien ultérieur,

Considérant que la commune doit formaliser avec le Département du Nord les conditions d'occupation du domaine public routier départemental ainsi que les modalités de réalisation et d'entretien des aménagements concernés ;

Considérant que ces conventions permettent de sécuriser les engagements respectifs des parties, tant pendant la phase travaux qu'au stade de l'exploitation et de l'entretien ultérieur des ouvrages ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'adopter les deux conventions précitées,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10/04/2026

ID : 059-215903832-20260402-DEL_26_15-DE



Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

25 voix pour, 8 contre (J. LEMAN, V. MELKI-TETTINI, K. BERBACHE, M. LERICHE, L. MORTAGNE, E. THIEME, MC. MINCHILLI, L. JEANNAS),

- ADOPTE la proposition.

**La secrétaire
Isabelle DUPONT**



**Le Maire
Jean-Noël VERFAILLE**



Transmis en sous-préfecture le 10/04/2026.....
Document exécutoire à compter du 10/04/2026.